

## Quels revenus doit déclarer le professionnel soumis à l'impôt sur le revenu ?

Le montant de l'impôt est calculé en fonction du revenu net global du professionnel. Les sommes à déclarer dépendent de la situation de la personne physique :

Le revenu net global est composé des revenus suivants :

Revenus fonciers (locatifs)

Bénéfices industriels et commerciaux (BIC)

Traitements, salaires, indemnités (ex : maladie, accident de travail, paternité...)

Pensions, retraites et rentes

Revenus de capitaux mobiliers (revenus de livrets d'épargne, dividendes d'actions ou de parts sociales, etc.)

Plus-values de cession à titre onéreux de biens ou de droits (droits de reproduction d'une œuvre, droits de représentation, etc.)

Le revenu net global est composé des revenus suivants :

Revenus fonciers (locatifs)

Bénéfices non commerciaux et revenus assimilés (BNC)

Traitements, salaires, indemnités (ex : maladie, accident de travail, paternité...), émoluments

Pensions, retraites et rentes

Revenus de capitaux mobiliers (revenus de livrets d'épargne, dividendes d'actions ou de parts sociales, etc.)

Plus-values de cession à titre onéreux de biens ou de droits (droits de reproduction d'une œuvre, droits de représentation, etc.)

Le revenu net global est composé des revenus suivants :

Revenus fonciers (locatifs)

Bénéfices agricoles (BA)

Traitements, salaires, indemnités

Pensions, retraites et rentes

Revenus de capitaux mobiliers (revenus de livrets d'épargne, dividendes d'actions ou de parts sociales, etc.)

Plus-values de cession à titre onéreux de biens ou de droits (droits de reproduction d'une œuvre, droits de représentation, etc.)

Le revenu net global est composé des revenus suivants :

Revenus fonciers (locatifs)

Traitements, salaires, indemnités, rémunérations

Pensions, retraites et rentes

Revenus de capitaux mobiliers (revenus de livrets d'épargne, dividendes d'actions ou de parts sociales, etc.)

Plus-values de cession à titre onéreux de biens ou de droits (droits de reproduction d'une œuvre, droits de représentation, etc.)

Le revenu net global est composé des revenus suivants :

Revenus fonciers (locatifs)

Traitements, salaires, indemnités, rémunérations

Pensions, retraites et rentes

Revenus de capitaux mobiliers (revenus de livrets d'épargne, dividendes d'actions ou de parts sociales, etc.)

Plus-values de cession à titre onéreux de biens ou de droits (droits de reproduction d'une œuvre, droits de représentation, etc.)

## Impôt sur le revenu

### Où s' informer

?

- [Service des impôts des entreprises \(SIE\)](#)

### Services en ligne

- [Déclaration complémentaire des revenus des professions non salariées](#)

Formulaire

### Textes de référence

- [Code général des impôts : article 1 A](#)



**Ville de  
Palavas-les-Flots**

*Mairie de Palavas-les-Flots*

*Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.*

*Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots*

*Tél. : 04 67 07 73 00*